



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. le Maire Robert Bérubé

MM les Conseillers  
Nicholas Ouellet  
Alain Desjardins  
Pierre Lachaine  
Sarto Dubé  
René Royer

Mme Christiane Lemire, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**137.08.18**

**2. ORDRE DU JOUR**

M. le Maire présente l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018
4. Trésorerie
  - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
5. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui
  - 5.1 Déclaration par le président d'élection de la date de la prochaine élection partielle au siège no 6
  - 5.2 Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations
  - 5.3 Demande de dérogation mineure pour le 12, rue William
  - 5.4 Contestation de la décision du Conseil municipal dans le dossier de demande de dérogation mineure pour le 25, rue de la Pruchière
  - 5.5 Contrat de gestion et d'opérations temporaire des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées
  - 5.6 Office Municipal d'Habitation de Saint-Pacôme- Adoption du budget révisé daté du 17 juillet 2018
  - 5.7 Résolution d'appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire
  - 5.8 Résolution de contestation au Ministère des Transports pour le refus d'appuyer le projet de règlement no 331 permettant la circulation des quads
  - 5.9 Offre d'achat de M. Dany Roussel
  - 5.10 Offre d'achat de Les loisirs Chamonix inc., Le Petit Chamonix, Matapédia
  - 5.11 Nomination du maire M. Robert Bérubé pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de Mme Nathalie Desroches

- 5.12 Nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest
- 6. Avis de motion et autres
  - 6.1 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 332 visant à modifier le règlement de zonage numéro 57 afin d'agrandir la zone résidentielle RA12 à même la zone Ré2 au sud de la rue Caron et afin d'ajouter des usages communautaires dans la zone Ré2 (secteur de l'ancien centre de ski)
  - 6.2 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 333 visant à modifier le règlement numéro 60 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'ajouter des précisions relativement à l'obtention d'un permis d'autorisation
- 7. Règlements
  - 7.1 Adoption du règlement numéro 330 visant à modifier le règlement numéro 288 portant sur la gestion des locaux municipaux et abrogeant tous les règlements portant sur le même sujet
  - 7.2 Présentation et adoption du premier projet de règlement no 332 visant à modifier le règlement de zonage numéro 57 afin d'agrandir la zone résidentielle RA12 à même la zone Ré2 au sud de la rue Caron et afin d'ajouter des usages communautaires dans la zone Ré2 (secteur de l'ancien centre de ski)
  - 7.3 Présentation du projet de règlement no 333 visant à modifier le règlement numéro 60 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'ajouter des précisions relativement à l'obtention d'un permis d'autorisation
- 8. Dépôt de documents
  - 8.1 Plainte concernant des nuisances sur certains terrains dans le secteur Côte de la Montagne et Ouellet.
- 9. Correspondance
- 10. Nouvelles Affaires
  - 10.1 Demande au Ministère des Transports concernant la sécurité dans la Côte St-Gabriel
- 11. Période de questions
- 12. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles Affaires » ouvert.

### **3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS**

**138.08.18**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018**

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

### **4. TRÉSORERIE**

**139.08.18**

#### **4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer**

Il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2018, totalisant une somme de **133 606,90 \$**, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

### **5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI**

#### **5.1 Déclaration par le président d'élection de la date de la prochaine élection partielle au siège no 6**

Suite au dépôt de la lettre de démission de Madame Nathalie Desroches, le président d'élection avise qu'il y aura une élection partielle le 9 décembre 2018 précédé du vote par anticipation le 2 décembre 2018 pour le poste de conseiller au siège no 6 de la municipalité de Saint-Pacôme.

En vertu des délais prévus à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les personnes qui souhaitent poser leur candidature à cette élection peuvent le faire jusqu'à 16 h 30 le 9 novembre 2018.

### **5.2 Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations**

**140.08.18**

**ATTENDU QUE** les demandes et invitations suivantes ont été reçues depuis la dernière séance ordinaire du conseil :

- Demande de prêt de 30 chaises du parc de la Côte-des-Chats par Mme Michelle Michaud pour le 17 août 2018

**ATTENDU QUE** le prêt de matériel municipal du parc de la Côte-des-Chats n'est pas régi par règlement ;

**ATTENDU QUE** le matériel est vacant et qu'il est disponible pour utilisation ;

**ATTENDU QUE** Mme Michaud a été avisée que le prêt peut avoir lieu sans frais et que si le matériel revient brisé, le remplacement de l'item sera exigé ;

**ATTENDU QUE** le prêt est à court terme du 17 août 2018 au début de la semaine suivante pour le retour ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de prêt de chaises à Mme Michaud tel que discuté avec la directrice générale le 10 août 2018.

### **5.3 Demande de dérogation mineure pour le 12, rue William**

**141.08.18**

**ATTENDU QUE** Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement a reçu une demande de dérogation mineure pour le 12, rue William, propriété située dans le périmètre assujetti par le PIIA ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 12, rue William désire faire l'installation d'une clôture ajourée en bois de style ancestral ayant une hauteur maximale de 2 mètres située à 24 pouces (60 cm) de la ligne avant de la propriété ;

**ATTENDU QUE** l'objet de la présente demande de dérogation mineure porte sur la hauteur de la clôture ;

**ATTENDU QUE** l'article 4.3.2 du règlement de zonage numéro 57 stipule de ce qui suit : Dans la cour avant, les clôtures ne doivent excéder un mètre de hauteur et elles ne peuvent être installées à une distance inférieure à cinquante centimètres (50 cm) de la ligne avant ;

**ATTENDU QUE** l'emplacement de la maison ancestrale datant des années 1800 et la forme particulière du terrain ;

**ATTENDU QUE** selon son emplacement, la résidence du 12 rue William n'a aucune cour latérale et arrière ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure pour le 12, rue William, afin que le propriétaire puisse bénéficier d'un minimum d'intimité sur sa propriété.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Alain Desjardins et résolu à la majorité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 12, rue William, afin que le propriétaire puisse bénéficier d'un minimum d'intimité sur sa propriété à savoir, installer une clôture ajourée en bois de style ancestral d'une hauteur maximale de 2 mètres à 60 centimètres (24 po) de la ligne avant de la propriété.

**Le conseiller Sarto Dubé demande le vote.**

Ont voté pour : Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaîne, René Royer  
A voté contre : Sarto Dubé  
La proposition est acceptée.

**142.08.18**

**5.4 Contestation de la décision du Conseil municipal dans le dossier de demande de dérogation mineure pour le 25, rue de la Pruchière**

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation mineure pour le 25, rue de La Pruchière a été présentée au Conseil municipal lors de la séance régulière du 9 juillet dernier ;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a refusé cette demande ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 25, rue de la Pruchière conteste ce refus ;

**ATTENDU** le dépôt de nouveaux éléments justificatifs par le propriétaire du 25, rue de La Pruchière et discussion entre les membres du Comité consultatif d'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** la superficie dérogatoire est de 59 pieds carrés ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure pour le 25, rue de la Pruchière.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Pierre Lachaîne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 25, rue de la Pruchière à savoir, émettre le permis pour la construction d'un garage annexé à la maison de 780 pieds carrés, soit 59 pieds carrés supérieurs à la superficie permise par le règlement de zonage.

**143.08.18**

**5.5 Contrat de gestion et d'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme retient les services d'Écol'Eau pour le contrat de gestion et d'opération temporaire et à temps partiel (selon l'horaire fourni par la directrice générale) des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018 ;

**ATTENDU QU'**Écol'Eau devra effectuer les travaux suivants :

- Assurer le bon fonctionnement des équipements de la station principale de traitement de l'eau et du poste de pompage d'eau brute ;
- Assurer le bon fonctionnement des équipements des étangs aérés et des postes de pompage sur le réseau d'égout ;
- Veiller à ce que l'eau brute soit traitée selon les méthodes et procédés établis et à ce que les divers réservoirs reçoivent la quantité d'eau nécessaire pour pourvoir aux besoins de la population ;
- Analyser les paramètres de l'eau brute afin de donner les consignes de dosage adéquat à l'automate ;
- Préparer et vérifier les solutions de produits chimiques pour assurer un dosage adéquat dans le traitement et assurer un inventaire de ceux-ci ;
- Remplir un registre de désinfection ;
- Référer l'entretien et la réparation des équipements et des installations conjointement au directeur des travaux publics ;
- Maintenir les lieux propres ;
- Faire le suivi des étangs aérés et des postes de pompage et remplir les fiches mensuelles du SOMAEU selon les exigences du nouveau programme d'échantillonnage des eaux usées depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) le 11 janvier 2014 ;
- Échantillonnage sur le réseau pour fin d'analyse par un laboratoire accrédité ;
- Produire le bilan de l'usage de l'eau tel qu'exigé par le MAMOT ;
- Autres travaux connexes.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme retient

les services d'Écol'Eau pour le contrat de gestion et d'opération temporaire et à temps partiel (selon l'horaire fourni par la directrice générale) des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 décembre 2018.

**QUE** les dates de remplacement et les coûts pour les services d'Écol'Eau pour le contrat de gestion et d'opération temporaire et à temps partiel des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées sont les suivants :

<b>Dates de remplacement</b>	
Septembre 2018	1, 2, 3, 15, 16, 29, 30 septembre
Octobre 2018	8, 13, 14, 27, 28 octobre
Novembre 2018	10, 11, 24, 25 novembre
Décembre 2018	8, 9, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 31 décembre
<b>Coûts des services</b>	
Technicien	41,82 \$/taux horaire
Frais déplacements	0,50 \$/kilomètre

144.08.18

### 5.6 Office Municipal d'Habitation de Saint-Pacôme– Adoption du budget révisé daté du 17 juillet 2018

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de St-Pacôme accepte la révision budgétaire daté du 17 juillet 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Pacôme tel que présenté ci-dessous :

<b>REVENUS</b>	<b>58 914 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Administration	<b>12 615 \$</b>
Conciergerie et entretien	<b>13 225 \$</b>
Énergie, taxes, assurances, sinistres	<b>25 674 \$</b>
Remplacement, améliorations et modernisation RAM	<b>9 900 \$</b>
Financement	<b>15 392 \$</b>
Services à la clientèle	<b>4 285 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	<b>81 091 \$</b>
<b>DÉFICIT</b>	<b>(22 177 \$)</b>
<b>CONTRIBUTION</b>	<b>SHQ 90 %</b>
	<b>Municipalité 10 %</b>
	<b>2 218 \$</b>

145.08.18

### 5.7 Résolution d'appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire

**ATTENDU QUE** la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 23 au 29 septembre 2018 ;

**ATTENDU QU'**il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents, mettant en cause des trains et des citoyens ;

**ATTENDU QU'**Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

**ATTENDU QUE** le CN demande au Conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme appuie la **Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire**, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

146.08.18

**5.8 Résolution de contestation au Ministère des Transports pour le refus d'appuyer le projet de règlement no 331 permettant la circulation des quads**

**ATTENDU QUE** les VHR ont été conçus pour la circulation hors route, mais que les VHR ont besoin d'utiliser les routes pour rejoindre les points de restauration, les stations de services, les points récréotouristiques et rejoindre les pistes pour lier les municipalités avoisinantes ;

**ATTENDU QUE** les règles de sécurité sont très stricts au Club des quads ;

**ATTENDU QUE** des VHR circulent présentement dans ces secteurs sans autorisation du club des VHR et d'un règlement et qu'un règlement permettra d'exclure les utilisateurs fautifs ;

**ATTENDU QUE** les ententes avec les propriétaires privés ont été révoquées ;

**ATTENDU QUE** les problèmes de visibilité mentionné dans votre refus sont les mêmes pour les automobilistes, les piétons et les cyclistes et que tous sont responsables d'effectuer des manœuvres sécuritaires ;

**ATTENDU QU'EN** période hivernale, il est attendu que l'entretien des voies de circulation soit effectué de façon à accommoder tous les usagers et y prévoir la notion de sécurité en respectant le besoin de tous les usagers ;

**ATTENDU QUE** la municipalité favorise l'écoute des besoins de tous les citoyens. La municipalité préconise l'utilisation de la route par les VHR encadré par un règlement et le partage de la route pour tous.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Ministère des Transports l'appui du projet de règlement permettant la circulation de quads sur certains chemins municipaux de Saint-Pacôme.

147.08.18

**5.9 Offre d'achat de M. Dany Roussel**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme n'opérera plus un centre de ski alpin tel que décidé en juillet 2017 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme étudie la possibilité de créer un lieu culturel et multisport au Parc de la Côte-des-Chats ;

**ATTENDU QUE** les équipements nécessaires à la pratique du sport de glisse d'hiver ne sont plus requis à la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Roussel a manifesté le besoin des équipements vacants ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à la majorité des conseillers présents de vendre les items décrits ci-après selon les modalités suivantes :

Tour station de ski	6 X 100 \$	600 \$
Base de ciment des tours	6 X 0 \$	0 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>600 \$</b>

**QU'**aucune garantie n'est offerte, le tout est vendu tel que vu.

**QUE** Monsieur Dany Roussel soit responsable du ramassage et du transport des tours à ses frais. De plus, il doit enlever les bases de ciment et remplir les trous des bases avec les tas de sable disponible au Parc de la Côte-des-Chats, et ce, à ses frais.

**QUE** la facturation et le paiement complet soient effectués au début septembre 2018.

**QUE** les fonds soient déposés au compte de la vente des items du Parc de la Côte-



tant que substitut.

## 6. AVIS DE MOTION ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2018

### 6.1 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 332 visant à modifier le règlement de zonage numéro 57 afin d'agrandir la zone résidentielle RA12 à même la zone Ré2 au sud de la rue Caron et afin d'ajouter des usages communautaires dans la zone Ré2 (secteur de l'ancien centre de ski)

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Pierre Lachaine, conseiller, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 57 afin d'agrandir la zone résidentielle RA12 à même la zone Ré2 au sud de la rue Caron et afin d'ajouter des usages communautaires dans la zone Ré2 (secteur de l'ancien centre de ski).

### 6.2 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 333 visant à modifier le règlement numéro 60 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'ajouter des précisions relativement à l'obtention d'un permis d'autorisation

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Sarto Dubé, conseiller, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement visant à modifier le règlement numéro 60 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'ajouter des précisions relativement à l'obtention d'un permis d'autorisation.

## 7. Règlements

151.08.18

### 7.1 Adoption du règlement numéro 330 visant à remplacer le règlement numéro 288 portant sur la gestion des locaux municipaux et abrogeant tous les règlements portant sur le même sujet

**ATTENDU** l'importance des coûts engendrés par activités communautaires et privées qui se déroulent au Centre municipal ;

**ATTENDU QU'**un principe d'utilisateur payeur permettrait d'amoindrir la charge qui reviendrait à la Municipalité ;

**ATTENDU** la précarité des finances de Saint-Pacôme ;

**ATTENDU** l'avis de motion déposé à la séance du 9 juillet 2018 ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Pacôme a adopté le 07 avril 2015 le règlement numéro 288 portant également sur la gestion des locaux du Centre municipal, mais que ce dernier nécessite certains ajustements, ce qui explique ici l'adoption du règlement numéro 330 portant sur la gestion des locaux municipaux;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter une nouvelle grille tarifaire et de l'assortir d'un contrat de location dont le libellé détaillé est ci-après reproduit et que le règlement numéro 330 abroge, à toute fin que de droit, le règlement numéro 288 portant sur la gestion des locaux municipaux ;

CONTRAT DE LOCATION	
Locataire :	Activité :
Nom de l'organisme : _____	Nombre (estimé) de personnes : _____
Nom du responsable : _____	Date de la réservation : _____
Adresse : _____	Heure d'arrivée : _____
Téléphone : _____	Heure de départ : _____
Signature : _____	Preuve d'assurance : _____

Conditions générales	
-	En tant que locateur, la Municipalité de Saint-Pacôme se réserve le droit de modifier la configuration des salles de manière à accommoder un maximum de personnes ;
-	En cas de réservations multiples des salles, la cohabitation est de mise dans la cuisine ;
-	Puisque le Centre municipal est rattaché à l'hôtel de ville, la Municipalité se réserve le droit d'annuler, une semaine à l'avance, toute réservation qui pourrait entrer en conflit avec les besoins et les activités de la corporation municipale ;
-	Le four à pizza ne sera utilisé que pour la cuisson de pizzas, de tartes et de tourtières ;
-	Une tournée des lieux sera effectuée après chaque réservation de manière à qualifier l'état des lieux.

TARIFS DE LOCATION – LOCAUX MUNICIPAUX			
Locataire	Activité	TARIF QUOTIDIEN	
		Grande salle incluant espace bar	Cuisine incluant l'espace vestiaire
Résident ou ex-résident de Saint-Pacôme	Réception après un service funéraire	0,00 \$	55,00 \$
Résident de Saint-Pacôme	Toute activité personnelle non lucrative	55,00 \$	55,00 \$
Non résident de Saint-Pacôme	Toute activité personnelle non lucrative	110,00 \$	55,00 \$
OBNL actif à Saint-Pacôme <sup>1</sup>	Réunion administrative (du C.A. ou des membres, A.G.A).	0,00 \$	55,00 \$
	Levée de fonds à des fins de bienfaisance	0,00 \$	0,00 \$
Autre OBNL non actif à Saint-Pacôme		110,00 \$	55,00 \$
Tout type	Professionnelle, commerciale ou lucrative	165,00 \$	55,00 \$
Services de santé	Campagne de vaccination ou d'information	Gratuité	Gratuité
Tout type	Toute activité non prévue ci-haut	Une demande écrite doit être transmise à la Municipalité et les modalités seront établies par résolution du Conseil	
<sup>1</sup> OBNL local dont la quasi-totalité des services ou activités se déroulent sur le territoire de Saint-Pacôme ou OBNL supralocal situé dans la MRC de Kamouraska et dont au moins 10 % des membres ou des bénéficiaires sont des résidents de Saint-Pacôme			

152.08.18

**7.2 Présentation et adoption du premier projet de règlement no 332 visant à modifier le règlement de zonage numéro 57 afin d'agrandir la zone résidentielle RA12 à même la zone Ré2 au sud de la rue Caron et afin d'ajouter des usages communautaires dans la zone Ré2 (secteur de l'ancien centre de ski)**

Le conseiller monsieur Pierre Lachaine procède au dépôt et à la présentation du projet de règlement numéro 332 visant à modifier le règlement de zonage numéro 57 afin d'agrandir la zone résidentielle RA12 à même la zone Ré2 au sud de la rue Caron et afin d'ajouter des usages communautaires dans la zone Ré2 (secteur de l'ancien centre de ski) avec dispense de lecture.

**ATTENDU QUE** la Municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

**ATTENDU QUE** pour modifier un tel règlement, la Municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à la majorité des conseillers présents :

- 1) D'adopter par la présente le premier projet de règlement numéro 332 qui devra être soumis à la consultation publique conformément à l'article 125 de la Loi ;
- 2) De fixer au 4 septembre 2018 à 19 h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

Le conseiller Nicholas Ouellet demande le vote.

Ont voté pour : Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé, René Royer

A voté contre ; Nicholas Ouellet

La proposition est acceptée.

### **7.3 Présentation du projet de règlement no 333 visant à modifier le règlement numéro 60 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'ajouter des précisions relativement à l'obtention d'un permis d'autorisation**

Le conseiller monsieur Sarto Dubé procède au dépôt et à la présentation du projet de règlement numéro 333 visant à modifier le règlement numéro 60 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'ajouter des précisions relativement à l'obtention d'un permis d'autorisation avec dispense de lecture.

## **8. DÉPÔT DES DOCUMENTS**

### **8.1 Plainte concernant des nuisances sur certains terrains dans le secteur Côte de la Montagne et Ouellet**

## **9. CORRESPONDANCE**

La liste des correspondances est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

## **10. NOUVELLES AFFAIRES**

### **10.1 Demande au Ministère des Transports concernant la sécurité dans la Côte St-Gabriel**

**153.08.18**

**ATTENDU QUE** la Côte St-Gabriel est sous la juridiction du Ministère des Transports ;

**ATTENDU** du danger occasionné par la vitesse excessive des automobilistes empruntant la côte St-Gabriel et qui parfois, défie l'imagination ;

**ATTENDU QUE** près de l'intersection de la Côte de la Montagne et de la Côte St-Gabriel, il y a une butte qui gêne la vision des automobilistes sortant de la Côte de Montagne de sorte qu'ils ne peuvent voir les automobilistes empruntant cette voie en direction de la Municipalité de Saint-Pacôme ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Ministère des Transports de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des automobilistes accédant à la Côte St-Gabriel par l'installation de panneaux de rappel de la vitesse limitée et des panneaux indicateurs de vitesse variable.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question concernant le procès-verbal

**154.08.18**

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ATTENDU QUE** tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés ;

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 45.

---

**Robert Bérubé**  
Maire

---

**Christiane Lemire**  
Directrice générale



## Municipalité de Saint-Pacôme

**INCOMPRESSIBLES,  
FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER**  
Réunion régulière 13 août 2018

<b>SALAIRES ET REER</b>			
Salaires	04-juil-18		8 072.07 \$
Salaires	11-juil-18		6 056.57 \$
Salaires	18-juil-18		6 085.35 \$
Salaires	25-juil-18		6 233.37 \$
Remises fédérales	13-juil-18		2 816.25 \$
Remises provinciales	13-juil-18		6 791.73 \$
REER employeur	03-juil-18		937.64 \$
REER employés	03-juil-18		1 216.78 \$
		Total salaires et REER	38 209.76 \$
<b>PAIEMENTS AUTORISÉS (RÈG. 302 art. 7.3)</b>			
Bétonnières du Golfe	béton chaîne de rue, rue St-Luc	√	373.67 \$
Angèle Banville/Village Valcartier	activité Camp de jour	√	602.21 \$
CNESST	ajustement 2016-2017	√	67.56 \$
Agro Envilo Lab	analyse d'eau juin 2018	√	137.97 \$
Prod. Sanitaires Unique	chllore 12 x 20 litres	√	215.23 \$
Angèle Banville	articles activités Camp de jour	√	83.90 \$
Angèle Banville	articles bricolage Camp de jour	√	42.35 \$
Régie inter.mat. Résiduelles	quote-part juillet 2018	√	26 988.25 \$
Régie inter. Protection incendie	quote-part juillet 2018	√	8 419.83 \$
Visa	dîner rencontre	√	55.34 \$
Visa	envoi Purolator	√	15.13 \$
Camping Lac de l'Est	activité Camp de jour	√	126.47 \$
Manon Lévesque	achat café	√	16.97 \$
Vsa	poste canada Le conseil vous informe	√	152.92 \$
Visa	envoi Purolator	√	7.30 \$
Air liquide	remplissage oxygène/acétylène	√	151.94 \$
Chantal Milliard	maquillage Fête Nationale	√	60.00 \$
Angèle Banville	achat articles Camp de jour	√	54.58 \$
Services Kopilab	copies facturables juin 2018	√	313.06 \$
		Total paiements autorisés	37 884.68 \$
<b>ACCÈS D</b>			
Bell	télémetrie		82.15

			\$
Bell	télémetrie		82.15 \$
Bell	télémetrie		82.15 \$
Bell	chalet des loisirs		72.87 \$
Bell	bureau municipal		379.23 \$
Bell	internet		30.99 \$
Hydro-Québec	garage municipal		504.53 \$
Hydro-Québec	réservoir D'Anjou		990.74 \$
Hydro-Québec	lumières de rues		1 608.91 \$
Vidéotron	Téléphone bibliothèque/cel. Urgence		130.24 \$
		Total accès D	3 963.96 \$
<b>TOTAL DES SALAIRES ET REER</b>			<b>38 209.76</b> <b>\$</b>
<b>TOTAL DES PAIEMENTS AUTORISÉS (RÉG. 302 Art. 7.3)</b>			<b>37 884.68</b> <b>\$</b>
<b>TOTAL DES PAIEMENT PAR ACCÈS D</b>			<b>3 963.96</b> <b>\$</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ</b>			<b>53 548.50</b> <b>\$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>133 606.90</b> <b>\$</b>

## **CORRESPONDANCES SÉANCE RÉGULIÈRE 13 AOÛT 2018**

1. Ministère des Transports annonçant une aide financière de 8 026 \$ pour l'entretien des routes locales admissibles à la Municipalité
2. Échange de courriels avec le Ministère des Transports au sujet d'une étude de vitesse dans le secteur de la rue Galarneau
3. Ministère des Transports concernant sur la propriété de cette clôture et son entretien entre la Route 230 et le propriétaire
4. Ministère des Transports concernant le projet de règlement no 331 permettant la circulation des quads
5. Demande concernant les animaux sauvages à l'effet de ne pas les nourrir ni les apprivoiser dans les arrondissements résidentiels
6. Ministère des Transports concernant le Programme d'aide à la voirie locale accordant une subvention de 8 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes
7. Pétition signée par les résidents d'une partie de la rue Galarneau en faveur du prolongement du réseau d'égout
8. Ministère des Transports concernant le projet pilote relatif aux aides à la mobilité motorisées (AMM) prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020
9. Projet de tournage à Saint-Pacôme afin de promouvoir le Québec tout en permettant à de nombreux entrepreneurs québécois et internationaux d'évoluer et d'investir au Québec
10. Demande pour une confirmation à l'effet que les taxes municipales soient ajustées à l'achat du bâtiment à partir d'une unité et en augmentant au fur et à mesure de la livraison des loyers pour se rendre à dix unités lors de la fin des travaux